

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL D'ORNEX 15 Février 2024

Nombre de conseillers en exercice : 27

Date de convocation du conseil municipal : Le 9 février 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le quinze février janvier, le conseil municipal dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, dans la salle du conseil municipal, sous la présidence d'Olivier GUICHARD, Maire.

Présents : S. MANFRINI, M-C. ROCH, M. GALLET, O. GUICHARD, C. BIOLAY, J-O. RABOT, R. OTZENBERGER, P. GUINOT, M. FOURNIER, Y. DUMAS, W. DELAVENNE, L. JACQUEMET, Michèle GALLET, J. DIZERENS, G. MASRARI, C. TOWNSEND, M. GIRIAT,

Absents excusés : M. LAPTEVA, A. NEUSSER, A. BOUSSER, J. DAZIN, J-M. PALINIEWICZ, M. GRENIER, M. CHALENDAR, H. GRANGE

Absents : D. GANNE, V. KRYCK,

Procurations: A. NEUSSER à G. MASRARI, A. BOUSSER à C. BIOLAY, J. DAZIN à S. MANFRINI, J-M. PALINIEWICZ à M-C. ROCH, M. GRENIER à O. GUICHARD, M. CHALENDAR à P. GUINOT, H. GRANGE à J. DIZERENS

Assistaient : I. GOUDET, directrice générale des services, A. SANCHEZ, directeur général adjoint, E. RABOT adjointe administrative

10. Marchés publics – Avenant n°3 au lot 1 – Nettoyage des bâtiments du marché de nettoyage des locaux

Monsieur le Maire expose que par délibération du conseil municipal du 28 novembre 2022, la commune a validé l'attribution du lot N°1 du marché de nettoyage des locaux à l'entreprise LA PROFESSIONNELLE DU NETTOYAGE (LPN), sous la forme d'un accord-cadre à bons de commande.

Cet accord cadre comprend l'entretien des locaux suivants :

- Mairie et Salle de la Courterée
- Ecole des Bois
- Ecole Arc-en-ciel
- Salle Lavergne
- Salle Plurivalente Arc-en-ciel

L'accord cadre prévoit un minimum de 50 000 euros HT annuel et un maximum de 90 000 euros HT annuel.

Une proposition d'avenant n°3 afin d'intégrer l'ajout, en prestations courantes, du nettoyage deux fois par semaine des sanitaires et une fois par semaine des bureaux, de la cuisine, des vestiaires et de la circulation du Centre technique Municipal (CTM).

Le chiffrage de cette prestation s'élève à 279,50 € HT soit 335,40 € TTC mensuel.

Il est également proposé d'augmenter le montant maximum de l'accord cadre à bons de commande à 100 000€ HT annuel pour limiter les risques de dépassement.

Après en avoir délibéré le Conseil municipal à l'unanimité de ses membres votants :

- APPROUVE ET AUTORISE le Maire à signer la proposition d'avenant n°3 au marché de nettoyage des locaux pour le lot n°1

Fait à Ornex, le 19 février 2024

La secrétaire de séance,
C. BIOLAY

Le Maire,
O. GUICHARD

Certifié exécutoire le : 20 février 2024
Affiché le : 20 février 2024

Monsieur le Maire, certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Lyon dans un délai de 2 mois à compter de la présente notification.

Olivier GUICHARD